

A F F A I R E N° 15 /

OBJET : ACQUISITION DE MATERIELS POUR L'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

La réorganisation de la collecte des ordures ménagères de la ville par la mise en place du nouveau système de collecte et l'extension du ramassage dans les écarts de la ville a pour conséquence une augmentation du nombre de circuits desservis par les camions benne tasseuses.

Compte-tenu de cette nouvelle organisation, je vous propose d'augmenter le parc de véhicules d'enlèvements des ordures ménagères de 2 unités.

Les crédits nécessaires à cette opération, soit environ 900 000 F, sont prévus au chapitre 901 article 215 du budget Communal 1983.

Je vous demande :

- d'approuver le Cahier des Charges relatif à cette opération.
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer le marché avec l'entreprise qui aura présenté l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

LE SECRETAIRE lit l'avis des Commissions :

- Cadre de vie : favorable.
- Finances : favorable.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

*

*

*

Reçu à la Préfecture
le 03/01/1984